

#nomination

## **Sara-Lou Gerber rejoint la Cnam en qualité de directrice de cabinet auprès de Thomas Fatome, directeur général**



Sara-Lou Gerber a rejoint le 1<sup>er</sup> septembre la Caisse nationale de l'Assurance Maladie en qualité de directrice de cabinet de Thomas Fatome, directeur général. Elle succède ainsi à Delphine Rouilleault, qui a quitté la caisse nationale en août dernier.

Agée de 35 ans, elle est diplômée de l'Ecole normale supérieure, agrégée de sciences économiques et sociales et ancienne élève de l'ENA (promotion George Orwell).

Elle a occupé plusieurs fonctions dans le domaine de la santé et du social, d'abord en tant que chargée de mission au département « questions sociales » du Centre d'analyse stratégique (2009), puis au sein du ministère des Solidarités et de la santé, à la mission recherche de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (2011-2012) puis à la direction de la Sécurité sociale, au bureau des professions de santé (2012-2014) où elle était notamment en charge de dossiers relatifs à l'exercice coordonné des professionnels de santé.

Après sa scolarité à l'ENA, elle rejoint le Conseil d'Etat comme rapporteure au sein de la 4<sup>ème</sup> chambre de la section du contentieux, puis de la section sociale. En 2018, elle est co-rapporteuse de la mission « Information et médicament » confiée par la ministre de la santé. Avant de rejoindre la Cnam, Sara-Lou Gerber occupait les fonctions de chargée de mission « modernisation de la délivrance des titres de séjour » au sein de la direction générale de la préfecture de police de Paris entre octobre 2019 et août 2020.

**Portrait disponible sur demande**

### **A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)**

Etablissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale.

Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, CGSS...). Elle mène les négociations avec les professionnels de santé au sein de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Elle concourt ainsi, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année ses assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

### **Contact presse**

[presse.cnam@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cnam@assurance-maladie.fr)

Caroline Reynaud : 01 72 60 14 89

Cécile Fize : 01 72 60 18 29

Céline Robert-Tissot : 01 72 60 13 37

Léo Leroy : 01 72 60 17 64



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)